



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 10 juin 2026

CE-DEL-2026-17

OBJET : Accompagnement des enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle.

L'an deux mille vingt six, le 10 Juin, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Clément LORY, M. Thomas GAURET, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Patricia BEAUPERE, Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

CONSIDERANT que de par son activité, la Caisse des écoles d'Etampes joue un rôle conséquent dans les actions publiques à destination de la communauté éducative : les enseignants, les familles, le personnel communal....

CONSIDERANT que selon ses statuts et conformément à sa vocation originelle qui date de 1867, cet établissement public « a pour objet de faciliter et d'encourager la fréquentation des classes par tous moyens appropriés ».

CONSIDERANT que la Caisse des écoles et le Centre Communal d'action sociale ont l'objectif commun d'accompagner de manière ludique et éducative les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de faire bénéficier les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle d'un « kit » de rentrée scolaire composé :

- 1 tote bag- 1 livre de coloriage – 1 tablette de dessin

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé des membres présents

Président de la Caisse des Ecoles

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication *le 24/06/2026*
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »

Mairie d'Etampes
091-269101534-20260610-CE-DEL-2026-17-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de dépôt en préfecture : 23/06/2026